

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du jeudi 30 juin 2011 à 20 h 30
en Mairie de Dommartin-les-Remiremont
Salle du Conseil
Procès-verbal

Étaient présents : M. René POIRSON, Maire, M. Marcel MICHEL, M. Raymond GENAY, M. Robert SALZEBER, M. Daniel LALLEMANT, M. Jean-Pierre DIDIER, Mme Colette CONTAUX, M. Dominique PIERRE, M. Jean MANSOURI, M. Maurice JOUENNE, M. André LOUIS, Mme Elisabeth AMET, M. Maurice ROCKLIN,

Excusés avant donné procuration : M. Michel BUTZ à M. Marcel MICHEL, M. Gérard CUNAT à M. Dominique PIERRE, M. Christophe GRAVIER à M. Maurice ROCKLIN, M. Jean Marc FANTONI à M. André LOUIS.

Secrétaire de séance : Mr Maurice Rocklin

Le Maire, René Poirson, ouvre la séance à 20 h 30.

Le compte-rendu de la dernière séance du Conseil n'ayant pas fait l'objet de remarques, il est approuvé.

Monsieur le Maire poursuit en demandant aux membres du Conseil Municipal s'ils ont des observations à formuler sur l'ordre du jour qui leur a été transmis le 23 juin 2011

Il précise qu'une question a été annexée à cet ordre du jour, à savoir :

Recrutement de non titulaires à temps non complet

pour pourvoir aux emplois liés au restaurant scolaire, aux garderies périscolaires et aux postes d'ATSEM

Aucune objection n'étant formulée, **l'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.**

**DELEGATIONS DE CERTAINES ATTRIBUTIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Droit de préemption urbain

Vente d'un atelier sis 680 rue de la Brasserie
appartenant à Mr Francis VALDENNAIRE

Vente d'un appartement sis 154 impasse de la Grande Goutte
appartenant à Mr et Mme Raphaël HENRY

La Commune n'exerce pas son droit de préemption.

Travaux de Voirie 2011

Point à temps

Le marché a été passé avec la Société Valdennaire de Servance

Prix à la tonne : 640 € HT, Prix de l'heure 129 € HT, soit pour un total 18 605 € HT.

AFFAIRES COMMUNALES

1. Ressources Humaines

Emploi d'été

Marcel Michel explique que, compte-tenu d'une charge de travail importante aux services techniques pendant la période de congés, il a été recruté une personne supplémentaire en CDD du 26/07 au 16/07/2011.

Recrutement de non titulaires

L'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 permet aux communes de moins de 2 000 habitants de pourvoir un emploi, à temps complet ou à temps non complet, par un agent non titulaire lorsque la création ou la suppression de cet emploi dépend de la décision qui s'impose à la collectivité en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

Création de deux emplois à temps non complet pour pourvoir aux emplois liés au restaurant scolaire, aux garderies périscolaires et aux postes d'ATSEM, pour la période du 5 septembre 2011 au 5 juillet 2012 inclus :

- Un emploi pour les fonctions suivantes :

Surveillance des enfants à la garderie à la maternelle
à la garderie à l'école élémentaire
au restaurant scolaire
pendant les trajets.

Durée effective de service hebdomadaire 18,30 heures.

- Un emploi pour les fonctions suivantes :

Assistance au personnel enseignant, mise en état de propreté des locaux et du matériel pendant les heures de classe

Surveillance des enfants de l'école maternelle au restaurant scolaire et pendant les trajets

Durée effective de service hebdomadaire 16 heures.

Le Conseil a approuvé à l'unanimité la création de ces deux postes et a autorisé le Maire à procéder au recrutement.

Schéma départemental de la coopération intercommunale (SDCI)

Le préfet a procédé à l'installation de la commission départementale de la coopération intercommunale renouvelée le 10 mai 2011.

Lors de cette première réunion, le projet de schéma élaboré par le préfet a été présenté officiellement aux membres de la commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI).

A l'issue de la réunion d'installation de la CDCI, pour ce qui concerne Dommartin, la loi prévoit que le conseil Municipal concerné par les propositions de modification de la

situation existante devra se prononcer sur le projet de schéma dans le délai de trois mois (à défaut la réponse sera réputée favorable).

Le Maire explique à l'assemblée que ce projet prévoit le rattachement de la commune d'Eloyes à la Communauté de Communes de la Porte des Hautes-Vosges.

En outre, dans un souci de rééquilibrage entre communes importantes et petites communes, l'Assemblée considère que la fusion de la CCPHV et la Communauté de communes de la Vallée de Cleurie serait souhaitable et irait dans le sens voulu par les initiateurs de la Réforme, à savoir à la fois le grossissement des communautés de communes ainsi que la diminution de leur nombre.

Après en avoir débattu, l'Assemblée approuve, à l'unanimité, non seulement le projet de rattachement de la Commune d'Eloyes à la CCPHV, mais charge également le Maire de proposer au Préfet le rattachement de la Communauté de communes de la Vallée de Cleurie.

2. Finances et Affaires Economiques

Rapports annuels sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement.

Le Conseil a pris connaissance de ce rapport et approuve à l'unanimité.

3. Gestion et entretien du patrimoine

Révision du PLU

En préambule, le Maire rappelle la chronologie de toutes les réunions préparatoires et de travail qui ont permis l'élaboration de ce projet. Il rend hommage au travail effectué par la Commission du PLU ainsi qu'à celui des personnes extérieures associées (agriculteurs notamment).

Un premier projet a été présenté en réunion publique le 12 mai 2011. La population a été invitée à exprimer ses avis et remarques jusqu'au 3 juin 2011. La Commission du PLU a examiné toutes les doléances, se rendant sur le terrain si nécessaire. A la suite de cette procédure, et dans le respect des règles élémentaires du PLU, le projet initial a été amendé et a abouti à une nouvelle mouture du PADD présenté en séance publique le 27 juin dernier.

Maurice Jouenne précise à l'Assemblée que le dernier compte-rendu de la Commission du PLU n'était pas exact et il demande qu'il soit rectifié. Il demande également que soit annexés dans le présent compte-rendu ses remarques et points de désaccord qu'il énumère devant l'Assemblée.

Le Maire rappelle également ce projet n'est pas le PLU mais le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) et, par conséquent, rien n'est définitif. Il sera transmis pour avis aux personnes associées avant que d'être soumis à enquête publique par le Commissaire Enquêteur au titre du PLU.

Après avoir débattu le Conseil municipal approuve le PADD à l'unanimité moins une voix contre.

Les Blés d'or

Le Maire rend compte de la situation et informe l'Assemblée que les travaux de réfection des bassins de rétention sont terminés et que le plan de récolement définitif a été transmis à l'architecte.

Le planning est tenu, le Marché public sera lancé en septembre et les premiers travaux débiteront début 2012.

Conduite intercommunale d'assainissement Vecoux-Dommartin

Vu les malfaçons constatées sur ce chantier et afin d'assurer l'équilibre de l'installation, les eaux usées venant de Vecoux ont été orientées dans l'ancienne installation. Une procédure est en cours d'élaboration en vue de faire refaire les travaux dans le respect du marché conclu.

Concession de source et passage de conduite :

- en forêt communale soumise au régime forestier

- en forêt communale non-soumise au régime forestier

Mr Francis FLEUROT sollicite le renouvellement des autorisations de passage de conduite d'eau en forêt communale soumise et non soumise au régime forestier, pour alimenter une résidence secondaire.

Les précédentes autorisations étaient valables du 01/05/2002 au 30/04/11 moyennant une redevance annuelle de 60 €.

La Commission préconise la reconduction du contrat dans les conditions suivantes :

- *Durée* : 9 ans

- *Les frais* afférents à l'instruction du dossier (90 HT soit 107,64HT) sont à la charge du concessionnaire.

- *Tarifs* : application des tarifs domaniaux avec modalités de révisions tous les 3 ans soit une redevance annuelle de 90 € HT.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité et autorise le Maire à signer l'acte administratif correspondant.

4. Sport Loisirs et Culture

Manifestations :

Feux de la Saint-Jean organisés par la classe 2013 le samedi 2 juillet

Fête nationale organisée le 13 juillet au soir par Sapeurs pompiers et MJC : repas campagnard, feux d'artifices (à coté du musée)

Foire aux Pieds de Cochon les 27 et 28 août. Nouveauté cette année : une manifestation *Dommar'tintamarre* aura lieu le vendredi 26 et débutera par un apéritif concert de 18 à 21 heures et sera suivi d'une scène ouverte à plusieurs groupes... *A suivre.*

Concours des Maisons Fleuries

Le jury fera sa sélection le 6 juillet et désignera les lauréats le 8 juillet.

5. Social - Aide à la personne - Affaires Scolaires

Conseils d'Ecole

- *Ecole Maternelle* :

Marcel Michel fait le compte-rendu du Conseil d'Ecole qui s'est tenu le 28 juin 2011. Pour la prochaine rentrée l'effectif reste stable autour de 62 enfants.

- *Ecole Élémentaire* :

Marcel Michel relate le Conseil d'Ecole qui s'est tenu le 14 juin 2011.

Pour la prochaine rentrée l'effectif prévisionnel est de 107 élèves, donc pas de suppression de classe.

Sécurité routière

Une Journée de sensibilisation sera organisée le 7 octobre 2011 par Couleurs Récré pour tous les enfants de la maternelle au CM2.

Plan canicule

Le fichier confidentiel est mis à jour. Le maire rappelle que ce fichier est susceptible de servir dans d'autres cadres d'urgence (incendie, pannes de courant, etc.) pour venir au secours de personnes pouvant être mises en difficulté par de tels incidents.

Halte garderie

Marcel Michel fait le Compte rendu du Conseil d'Administration du 6 juin 2011.

Il est à noter que sur 44 dossiers retirés, 28 ont été rendus et 26 ont aboutis à un accueil. Au total 156 enfants sont inscrits.

6. Gestion Emploi des moyens techniques

Travaux en cours

Robert Salzeber énumère les travaux en cours et notamment les travaux de réseaux d'assainissement et d'eau rue de la Brasserie.

Travaux rue de la Brasserie

A l'occasion des travaux d'enfouissement du réseau électrique par Edf, il était opportun de saisir l'occasion pour réaliser le bouclage des réseaux d'eau et la pose du réseau d'assainissement, la commune prenant uniquement en charge le surcoût lié à une profondeur supplémentaire de la tranchée réalisée par Edf. Celui-ci s'élève à 24 000 € HT plus, bien sûr, les fournitures. La pose et la mise en œuvre sont assurées par nos services techniques.

AFFAIRES INTERCOMMUNALES

1. Communauté de Communes

Concernant toit de Maxonrupt, le Maire rappelle son inquiétude et poursuit ses investigations quant à la possibilité de la mise en cause de l'architecte. Il informe également que la prochaine réunion du Conseil communautaire se tiendra le 5 juillet à Remiremont.

2. Syndicats intercommunaux

Syndicat Mixte du Pays de Remiremont et de ses vallées

Daniel Lallemand rend compte de la réunion du comité syndical du 7 juin 2011. Il pose également la question du devenir des Pays dans le cadre de la Réforme des collectivités locales.

Syndicat Intercommunal d'assainissement du Haut des Rangs
Le Conseil municipal a pris connaissance du Rapport d'activités 2010
et l'approuve à l'unanimité.

**Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif
(SDANC)**

Demandes d'adhésion et de retrait des collectivités suivantes

La demande de retrait de Trampot ;

Les demandes d'adhésions de : Damblain, Dombasle en Xaintois, Ferdrupt,
Rollainville, Vaudoncourt, Sivom de Grand.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité l'ensemble des demandes.

Syndicat mixte de la Voie Verte de la Moselotte

Communication du rapport d'activités

Compte rendu de la réunion du 20 juin 2011

Dominique Pierre rend compte de la réunion du 20 juin 2011. Il fait notamment
le commentaire sur le Rapport d'activités 2010.

Il informe l'Assemblée d'un projet de fusion des deux Voies vertes (Moselle
et Mosellotte).

Le Conseil, après avoir pris connaissance du Rapport d'activités, approuve à l'unanimité.

AFFAIRES DIVERSES

Affaire Sagram

Le Maire rappelle que la Sagram a quitté le site mais que les termes du bail n'ont pas été
respectés. La procédure suit son cours.

Lots de bois

Les inscriptions pour le tirage au sort de l'attribution des lots de bois sont ouvertes.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 23 h 45.

A DOMMARTIN-lès-REMIREMONT, le 30 juin 2011

Le Secrétaire,

Maurice Rocklin

